



République Française
Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles

Accusé de réception en préfecture
095-219502507-20220323-DEL2022010-BF
Date de télétransmission : 31/03/2022
Date de réception préfecture : 31/03/2022

Acte certifié exécutoire après avoir
été
Transmis au représentant de
L'Etat le : 31 MARS 2022
Publié le : 31 MARS 2022
Le Maire, Pierre BARROS

DELIBERATION N° .2022.010

L'an deux mille vingt-deux, le 23 mars, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 16 mars, sous la présidence de Monsieur Pierre BARROS, Maire.

PRESENTS :

PIERRE BARROS, JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, LEONOR SERRE, PATRICK MULLER, JEANICK SOLITUDE, JEAN MARIE MAILLE, CINDY BOURGUIGNON, GILDAS QUIQUEMPOIS, MICHEL NUNG, SONIA LAJIMI, FELIX MIRAM, FRANCK BLEUSE, PAULETTE DORRIERE, CHRISTOPHE LUCAS, DIDIER EISCHEN, GABRIEL NGOMA

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

LAUREN LOLO A DOMINIQUE DUFUMIER, EMELE JUDITH A FRANCK BLEUSE, TANIA KITIC A MICHEL NUNG, HUBERT EMMANUEL EMILE A BLAISE ETHODET-NKAKE, CONSUELO NASCIMENTO A CHRISTOPHE LUCAS, MARJORY QUIQUEMPOIS A GILDAS QUIQUEMPOIS, DJAMILA AMGOUD A GABRIEL NGOMA, BELWALID PARJOU A DIDIER EISCHEN

ABSENTS :

GILDO VIERA, DAVID FELICIE

Didier EISCHEN est élu secrétaire à l'unanimité.

QUESTION N° 4 : AFFECTATION DES RESULTATS 2021 AU BP 2022

RAPPORTEUR : BLAISE ETHODET-NKAKE

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2311-5 et R.23-11 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu la conformité du compte administratif et du compte de gestion ;

Considérant que l'excédent global de financement de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2021 s'élève à la somme de **3 881 449.48 €** ;

Considérant que le déficit global de financement de la section investissement à la clôture de l'exercice 2021 s'élève à la somme de **- 626 567.01 €** ;

Considérant les éléments budgétaires suivants :

a/ Excédent de fonctionnement 2021 + excédent reporté 2020 :	3 881 449.48 €
b/ Déficit d'investissement cumulé 2021 :	- 358 277.31 €
c/ Solde des restes à réaliser 2021 (recettes – dépenses) :	- 268 289.70 €
d/ Affectation obligatoire à la couverture du besoin de financement de l'investissement (b + c) :	626 567.01 €
Solde disponible pour le report en section de fonctionnement (a – d) :	3 254 882.47 €

Après en avoir délibéré,

- **Article 1- AFFECTE** l'excédent de la section de fonctionnement 2021 au compte 002 intitulé « Résultat de fonctionnement reporté » (recette de fonctionnement) pour un montant de **3 254 882.47 €**.
- **Article 2- AFFECTE** l'excédent de fonctionnement capitalisé 2021 (recette d'investissement) au compte 1068 intitulé « excédent de fonctionnement capitalisé » pour un montant de **626 567.01 €**.
- **Article 3- DIT** que le solde du résultat d'investissement 2021 est inscrit au compte 001 intitulé « Résultat d'investissement reporté » (dépenses d'investissement) pour un montant de **358 277.31 €**.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Le Maire,
Pierre BARROS

